



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

---

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de <b>Madame Jacqueline LANDES, Vice- Présidente du C.C.A.S</b>
Présents : 12	
Votants : 17	
Procurations : 5	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 4/12/2023	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Affichage en date du : 15/12/2023	<b><u>Présents</u></b> : Mme LANDES, Mme BOSQ, Mme CHERT-RAMES, Mme CHRISTOL, Mr DARDENNE, Mr DALMONTI, Mme DELCASSE, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mr LEBRIS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE
	<b><u>Absents</u></b> :
	<b><u>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations</u></b> : Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme Landes, Mme CHAMFEUIL, donne pouvoir à Mr DIZIER, Mme AZAM donne pouvoir à Mr DIZIER, Mr ABEILHOU donne pouvoir à Mr DALMONTI, Mr DESSEAUX donne pouvoir à Mme LANDES
	<b><u>Secrétaire de Séance</u></b> : Mme Viviane VARLIETTE

---

**Objet** : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2024

Afin d'assurer la continuité des opérations en cours et des services et conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président demande au Conseil d'administration de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023.

L'autorisation est limitée au quart des crédits ouverts en 2023 à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget primitif 2023

Dépenses d'investissement 247 682,27 €

Remboursement du capital de la dette 00,00 €

Dépenses votées hors remboursement de la dette = 247 682,27 €

Plafond des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024 61 920,68 €

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater entre le 1er janvier 2024 et la date du vote du Budget primitif 2024, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 14/12/2023

**Grégoire CARNEIRO,**



Pour le Président

Mme Jacqueline Landes  
Vice-Présidente

**Président du CCAS**

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstentions :